



Offre d'emploi

Chargé(e) de mission H/F

Construction bois, développement local et Projets Innovants

1 Contexte du poste

Les Communes forestières, sont organisées en associations départementales, elles-mêmes réunies à l'échelle régionale et nationale par une fédération partenaire de la politique forestière nationale et élément clé de la gouvernance de la forêt publique.

Les Communes forestières ont un double rôle : **un rôle politique** de représentation et de défense des intérêts de collectivités, **et un rôle technique** d'accompagnement des collectivités sur la gestion des forêts et l'utilisation du bois.

L'Union Régionale représente le niveau de coordination et de suivi des actions conduites par les communes forestières dans chaque département.

Ainsi, l'Union Régionale des associations de Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes (statut associatif) représente, conseille et accompagne les élus des collectivités territoriales sur l'ensemble des questions liées à la forêt, à sa gestion et aux activités induites, à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en lien étroit avec les politiques de massif du Massif central

En matière de développement local et de bois construction, la politique soutenue par les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes vise à :

- Soutenir le développement des entreprises locales par des actions publiques volontaristes,
- Développer l'usage du bois dans la construction eu égard aux performances énergétiques recherchées dans les bâtiments publics ainsi qu'aux enjeux de développement des territoires,
- Privilégier l'utilisation du bois « local » en s'appuyant sur des démarches de qualité solides de type Bois des Alpes et Bois des Territoires du Massif central,
- Permettre aux communes d'anticiper les enjeux de leur territoire et d'être exemplaires dans les actions mises en œuvre pour y répondre.

2 Descriptif du poste

Les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes mènent différentes missions réparties sur l'ensemble du territoire. Certaines missions sont mutualisées à l'échelle des grands massifs forestiers. C'est le cas avec le Massif central.

En 2016, l'Union de Massif central des Communes forestières a mené un dossier « Territoire Forestiers Innovant » qui s'est déclinée opérationnellement en Auvergne-Rhône-Alpes. Son objectif a été d'accompagner des territoires dans le développement de projets consommateurs de bois, par une approche innovante, afin de favoriser une économie locale et des emplois au sein de ces territoires.

En parallèle, la mise en place d'une marque collective de certification adossée à un système de traçabilité à 100 % des bois s'est développée. Son objectif est de créer un réseau d'entreprises capables de valoriser le bois local. Cette marque « Bois des Territoires du Massif Central » permet aux collectivités de se garantir une origine de bois connu dans leurs projets de construction.

La volonté aujourd'hui est de corréliser les 2 démarches dans un objectif de :

- Accompagner les maîtres d'ouvrage publics pour réaliser des projets de construction exemplaires en matière d'utilisation et valorisation des bois locaux, mobilisation des entreprises et de mise en œuvre de la traçabilité des bois du Massif central,
- Modifier les comportements des consommateurs publics de bois par un positionnement adapté des produits du Massif central et une mobilisation concordante des entreprises,
- Construction d'un réseau des acteurs territoires Massif central dans un objectif de capitaliser et transférer les retours d'expériences.

Intégré.e à l'équipe régionale et en lien étroit avec des chargé.es de mission similaires dans les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, le.a chargé.e de mission aura à développer l'appui aux collectivités (communes et intercommunalités) en matière de développement des territoires par l'utilisation du bois dans la construction. Cette mission fait suite à un travail prospectif initié en 2016, à l'échelle du Massif central.

Dans cette logique, un poste similaire existe au sein de l'Union régionale Nouvelle-Aquitaine et un poste est actuellement créé au sein de l'Union régionale Occitanie (recrutement en cours également).

3 Missions

Par l'action menée sur la partie Massif central de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le.a chargé.e de mission devra :

- Apporter aux chargés de mission départementaux des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes, plus généralistes, les éléments de connaissance nécessaires dans le domaine du bois construction, lié au contexte

économique territorial, notamment pour accompagner les collectivités adhérentes, en lien avec les entreprises locales et les partenaires. Cet accompagnement devra permettre aux communes projetant de construire elles-mêmes ou de promouvoir la construction bois, de disposer de tous les éléments de décision nécessaires et de garantir la mobilisation des entreprises locales dans une logique de chaîne de valeur.

- Assurer le suivi et le déploiement de la traçabilité des bois du Massif central en informant les collectivités et en les accompagnant dans la concrétisation de leurs projets de construction ou de rénovation.
- Concevoir des messages de formation et d'information des élus en intégrant les sujets d'actualité liés à la construction bois, en lien avec la mobilisation des entreprises.

Les projets de construction et rénovation accompagnés devront poursuivre un triple objectif :

- valorisation de la ressource bois du Massif central,
- intégration des données issues des chantiers dans des dispositifs d'analyse et de renforcement de la chaîne de valeur,
- intégration dans des dispositifs territoriaux permettant de pérenniser les démarches à l'échelle territoriale.

Ces actions seront menées en étroite collaboration avec les autres acteurs de la filière bois : interprofessions, chambres consulaires, Vivier Bois Massif central, Association des Bois des territoires du Massif central...

4 Compétences et qualités requises

- Formation supérieure en construction et matériaux bois et aménagement du territoire.
- Expérience nécessaire sur l'accompagnement de projets multipartenariaux,
- Forte motivation pour travailler en lien avec l'action locale, les élus et les entreprises,
- La connaissance du fonctionnement des collectivités sera un plus apprécié, de même que des connaissances en environnement et/ou en forêt et/ou entreprises du bois,
- Capacités d'animation, de communication et de dialogue,
- Rigueur, autonomie et curiosité indispensables,
- Capacité d'adaptation, de travail en équipe et de formation personnelle.

5 CONDITIONS DE TRAVAIL

- Localisation : Lempdes (63).
- Durée du contrat : CDD de 1 an avec perspectives de prolongement
- Temps de travail : Temps complet (35h)
- Poste à pourvoir : 1er septembre 2017

- Rémunération : A définir en fonction des compétences et expériences
- Zone d'intervention : départements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes compris dans le Massif central (Allier, Ardèche, Cantal, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Rhône)
- Permis B et voiture personnelle exigés

6 Candidatures

Lettre de motivation + CV à adresser à Monsieur le Président des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes par mail à :

auvergnerhonealpes@communesforestieres.org **avant le 14 août 2017.**

Entretiens prévus le 21 août à Lempdes (63).

Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes, juillet 2017